

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur René GERVAIS, Monsieur Dominique CHAVINIER, Madame Annie JOUVE, Monsieur Jérôme PICARD, Madame Bernadette SEINCE.

Excusés : Monsieur Alexandre FORESTIER.

Procuration : Monsieur Alexandre FORESTIER à Monsieur Fabrice MEUNIER

Secrétaire(s) de la séance : Monsieur Alain COUDERC.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité, des présents lors de ce conseil.

DETR appel à projet 2018 - Aménagement de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'état d'avancement du dossier relatif à l'aménagement de la salle polyvalente de Vebret. Le montant estimatif des travaux s'élève à 77 011.13 € HT. Monsieur le Maire expose le plan de financement :

- DETR 2018 sollicitée	30 804.45 €
- Autofinancement	46 206.68 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation de l'opération, du plan de financement et l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018. Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide l'opération et son plan de financement, décide de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 182 412.90 €

(Hors chapitre "dépenses financières" et "RAR 2016")

182 412.90 € x 25 % = 45 603.22 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 24 500.00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Op : 12 - Acquisition véhicule utilitaire - article 2182	20 000.00 €
Op : 49 - Acquisition mobilier matériel - article 2188	1 000.00 €
Op : 53 - Bâtiments communaux - article 2315	3 500.00 €

Total : 24 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Tarif location des chapiteaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, avoir reçu les deux chapiteaux. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le tarif de la location. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide des conditions de location suivantes :

Location par chapiteau (6 m x 12 m) aux habitants de Vebret :	50.00 €
Location par chapiteau (6 m x 12 m) aux personnes extérieures :	75.00 €

Les chapiteaux seront montés et démontés par les agents communaux, sur le terrain à l'arrière de la salle polyvalente afin de respecter les conditions de sécurité.

Reprise de concessions abandonnées

Monsieur le Maire fait lecture du rapport des reprises de concessions.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune de quarante concessions ci-dessous énoncées, dans le cimetière communal. Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à quatre ans d'intervalle, (le 13/08/2013 et le 17/11/2017).

Concessions à reprendre :

13-14 Jean GALVAING - VIOLLE Couchal,	251-252 Germaine CHENAUD de Paris,
37-38 Antoine LADEVIS Lachamps,	253 Antoine ANTIGNAC d'Ussel,
50-51 Simon ALBESSARD Couchal,	270-271-272 G. COUDERC J. LOCHE Courtilles,
80-81 Jean BRETON Couchal,	278-279 VEYSSIER née SERVEYRE Verchalles
102 Pierre DUTHEUIL Cheyssac,	282-283 Pierre MONIER Cheyssac,
116 H. ESPINASSE BOBOUL Verchalles,	305-306 Adrien VAL Pontgibaud,
121-122-123 PEYTHIEU ESQUIROU bourg,	307-308 Henri GANNE Les Essards,
132-133 Hugues VIOLLE La Salvinie,	313 Gaston TOURNADRE Couchal,
139 Jean ESPINASSE Le Bouchet,	314 Maurice PRANGER Antignac,
140-141 Marie JOUVE vve PRADAL Prunet,	321-322 Pierre Henry THALAMY bourg,
148 BOUDIAS ESPINASSE Verchalles,	344-345 Antoine JUILLARD du bourg,
165 Antoine ECHALIER, Cheyssac,	352 Albert TOURNADRE Rochefort,
172-173 Antoine VEYSSIER La Besseyre,	362-363 Anna LASSALLE vve DEGRENON Serre,
181 Catherine FLORET Couchal,	372 Anna DITARD vve FAUCHER Prunet,
186 Maria BRETON Couchal,	373 Maria BEYNAT Bort-les-Orgues,
196-197 Guillaume TRINIOL Le Bouchet,	375 Léonard TAGUET Ydes,
214-215 Antoine BOUDIAS Sumenat,	386 Lucien MARTIN Cheyssac,
226 Charles THALAMY bourg,	387 Émile ESPINASSE
236-237 Georges TYSSANDIER Couzan,	389 Camille MOURAIRE Courtilles
244-245 Charles BARTHALAS Cheyssac,	390 DEMAY Cheyssac

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Installation Boite à lire

La Communauté de Communes Sumène Artense propose aux communes la mise en place de Boites à lire. Le principe est de mettre en place des points bibliothèques de rue. Le lecteur peut y déposer un livre qu'il a lu et en prendre un autre, transmis lui aussi par un amateur de lecteur. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, car il allie des aspects écologiques, solidaires, culturels et économiques. Le comité de pilotage a décidé de donner un nom générique aux boites à lire du territoire :

L'Ivre-boîte, qui sera complété et décliné sous différentes formes d'alcool de fruits.

Le conseil municipal souhaite l'installation d'une boite à lire sur la commune de Vebret, le nom retenu sera **Prune**.

Tarifs communaux

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'ensemble des tarifs communaux pour 2018. Monsieur le Maire propose de n'appliquer aucune augmentation. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- Photocopie 0.30 €
- mail et fax 0.80 €

- Cantine : repas enfant 2.35 € - repas adulte 4.60 €
- Garderie :

Forfait journalier 2.00 €/enfant

Forfait semaine 1 enfant : 5 € - 2 enfants 3 € supplémentaires - 3 enfants : 1 € supplémentaire

- Salle polyvalente : habitants de Vebret 180 € - personnes extérieures 250 € Caution 250 €

- Salle des associations exclusivement : habitants de Vebret : 30 € - personnes extérieures 50 € Caution 50 €

- Gîtes + salle des Gîtes + cuisine : 15.40 € /nuit et par personne (dont 0.40 € taxe de séjour).

- Chapiteaux : habitants de Vebret 50 € - personnes extérieures 75 €

- Assainissement : Abonnement 20 € /an - Consommation 1 € le m3

- Camping tarif journalier :

Adulte	2 €
Enfant de 4 à 10 ans	1 €
Emplacement véhicule	1 €
Emplacement tente caravane	1 €
Emplacement camping-car	2 €
Branchement électrique et eau	2.20 €
Emplacement véhicule double essieux	3.00 €
Branchement élect. eau double essieux	3.20 €
Taxe de séjour	0.20 €

- Concessions cimetière :

perpétuelles :	une place 200 € - deux places 400 €
cinquantenaires :	une place 100 € - deux places 200 €
trentenaires :	une place 75 € - deux places 150 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Secrétaire,

Alain Couderc